

RCS : ANGOULEME

Code greffe : 1601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ANGOULEME atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 00540

Numéro SIREN : 512 743 048

Nom ou dénomination : 2C IMMO

Ce dépôt a été enregistré le 22/03/2021 sous le numéro de dépôt 1815



ZAC Recouvrance
6 Impasse Recouvrance
17100 SAINTES

Tél :05.46.74.02.55

e-mail : contact@cassiopee-expertise.fr

SAS au capital de 38 112 €
R.C. Saintes B 527 380 307

Copie certifiée conforme

SAS 2C IMMO

Clos de la Salle
Zone d'Activité
16240 VILLEFAGNAN

Dossier financier de l'exercice en Euros
Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Désignation de l'entreprise		SAS 2C IMMO			Néant <input type="checkbox"/> *		
Adresse de l'entreprise		Clos de la Salle			16240 VILLEFAGNAN		
Numéro SIRET *		5 1 2 7 4 3 0 4 8 0 0 0 2 1					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent *		1 2	
				Exercice N clos le		3 1 1 2 2 0 1 9	
				Exercice N-1 clos le		3 1 1 2 2 0 1 8	
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net		Net	
		1	2	3		4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010	012				
	Fonds commercial *						
	Autres *	014	016				
	Immobilisations corporelles *	028	030	855 404 254 310		601 094 634 162	
	Immobilisations financières * (1)	040	042	15		15	
Total I (5)		044	048	855 419 254 310		601 109 634 177	
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052				
	STOCKS	060	062				
	Marchandises *						
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070	55 651		65 236
		Autres * (3)	072	074	1 541		2 162
	Valeurs mobilières de placement	080	082				
	Disponibilités	084	086	215 490		173 251	
	Charges constatées d'avance *	092	094				
	Total II		096	098	272 681		240 649
Total général (I+II)		110	112	1 128 100 254 310		873 790 874 826	
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
				1		2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		15 000		15 000	
	Ecarts de réévaluation	124					
	Réserve légale	126		1 500		1 500	
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131		290 531		237 024	
	Report à nouveau	134					
	Résultat de l'exercice	136		107 270		103 508	
	Provisions réglementées	140					
	Total I		142		414 301		357 031
	Provisions pour risques et charges		Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		453 789		514 214	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		4 239		2 560	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169		1 461		1 021	
	Produits constatés d'avance	174					
	Total III		176		459 489		517 794
Total général (I + II + III)				180		873 790 874 826	
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an		195 391 646	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies

A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 2C IMMO

Néant

*

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 13 1 1 2 2 0 1 9 J Exercice N-1 clos le 13 1 1 2 2 0 1 8 J

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

PRODUITS D'EXPLOITATION

CHARGES D'EXPLOITATION

PRODUITS ET CHARGES DIVERS

Réintégrations

Déductions

Déficits

Ventes de marchandises * dont export et livraisons et intracommunautaires		209		210			
Production vendue	biens	215		214			
	services *	217		218	205 012		203 399
Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222			
Production immobilisée *				224			
Subventions d'exploitation reçues				226			
Autres produits				230			
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	205 012		203 399
Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234			
Variation de stock (marchandises) *				236			
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238			
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240			
Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)				242	12 028		14 267
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	3 438	244	5 404		5 255
Rémunérations du personnel *				250			
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252			
Dotations aux amortissements *				254	33 068		33 334
Dotations aux provisions				256			
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262			
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260					
Total des charges d'exploitation (II)				264	50 500		52 855
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	154 513		150 543
Produits financiers (III)				280			
Produits exceptionnels (IV)				290	1		0
Charges financières (V)				294	12 411		13 666
Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300			
	dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348					
Impôts sur les bénéfices * (VII)				306	34 833		33 370
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	107 270		103 508
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	107 270	314	
Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316			
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318			
Provisions non déductibles *				322			
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324	34 833		
Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247		330			
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				251			
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997			
Entreprise nouvelles (44. sexies)	986	Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987	Zones de revitalisation rurales (44. quinquies)	127	Zones de revitalisation rurales (44. quinquies)	138
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	990
Divers ZFANG dont (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D				993		Déduction exceptionnelle simultanée de conduite	641
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352	142 103		354
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356			
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :							360
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				370	142 103		372

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Terrains	36 075		
Constructions sur sol propre	764 745		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	9 501		
Installations générales agencements aménagements divers	41 198		
Matériel de transport	3 300		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	584		
TOTAL	855 404		
Autres participations	15		
TOTAL	15		
TOTAL GENERAL	855 419		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Terrains			36 075	36 075
Constructions sur sol propre			764 745	764 745
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			9 501	9 501
Installations générales agencements aménagements divers			41 198	41 198
Matériel de transport			3 300	3 300
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			584	584
TOTAL			855 404	855 404
Autres participations			15	15
TOTAL			15	15
TOTAL GENERAL			855 419	855 419

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Terrains	7 745	1 766		9 511
Constructions sur sol propre	179 091	25 660		204 751
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	6 773	860		7 633
Installations générales agencements aménagements divers	25 087	4 122		29 209
Matériel de transport	1 962	660		2 622
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	584			584
TOTAL	221 242	33 068		254 310
TOTAL GENERAL	221 242	33 068		254 310

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Terrains	1 766				
Constructions sur sol propre	25 660				
Instal.techniques matériel outillage indus.	860				
Instal.générales agenc.aménag.divers	4 122				
Matériel de transport	660				
TOTAL	33 068				
TOTAL GENERAL	33 068				

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	55 651	55 651	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 541	1 541	
TOTAL	57 192	57 192	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	687	687		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	453 101	61 455	257 333	134 313
Fournisseurs et comptes rattachés	4 239	4 239		
Impôts sur les bénéfices	1 461	1 461		
TOTAL	459 489	67 843	257 333	134 313
Emprunts remboursés en cours d'exercice	60 346			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
actions	10.0000	1 500			1 500

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	20 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques		
Matériels et outillages	Linéaire	10 ans
Matériel de transport		
Matériel de bureau	Linéaire	3 ans
Mobilier		

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	55 651
Total	55 651

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	687
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 628
Total	3 315

2C IMMO

Société Par Actions Simplifiée au capital de 15 000.00 €

Siège social : Clos de la Salle Zone d'Activité

16240 VILLEFAGNAN

512 743 048 RCS ANGOULEME

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT SOUMISE ET ADOPTEE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 26 JUIIN 2020

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019, s'élevant à 107 269.57 €, de la manière suivante :

- Un résultat de 107 269.57 €
- Une somme de107 269.57 €
affectée en totalité au compte "Autres réserves".

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice : 31/12/2018

- Dividende global distribué :..... 50 000.00 €

Exercice : 31/12/2017

- Dividende global distribué :..... 0.00 €

Exercice : 31/12/2016

- Dividende global distribué :..... 0.00 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Copie certifiée conforme
Le président

Jean-Georges SAND

Ingénieur Commercial

Expert Comptable Diplômé

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Colmar

**1 rue Thomas Edison
67450 MUNDOLSHEIM**

Tél. : 03.88.15.24.15 - Fax : 03.88.15.24.16

www.cabinet-sand.fr

2C IMMO

*Société par actions simplifiée
Capital social de 15 000 €*

Clos de la Salle
16240 VILLEFAGNAN

R.C.S. ANGOULEME
SIREN 512 743 048

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice

du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019

2C IMMO

*Société par actions simplifiée
Capital social de 15 000 €*

Clos de la Salle
16240 VILLEFAGNAN

*RCS de ANGOULEME : 512 743 048
SIREN 512 743 048*

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS *EXERCICE DU 01/01/2019 AU 31/12/2019*

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS 2C IMMO relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

1. OPINION

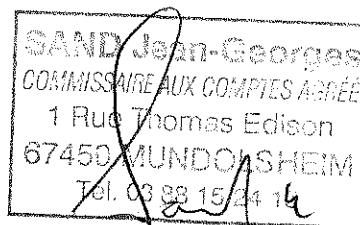
Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilité du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. VÉRIFICATIONS DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSÉS AUX ACTIONNAIRES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

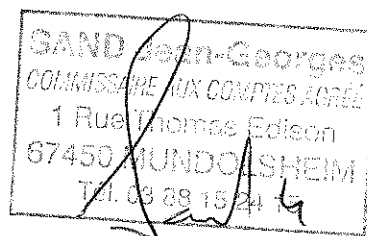
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le Rapport de Gestion du Président et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

5. RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président de votre société.



6. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

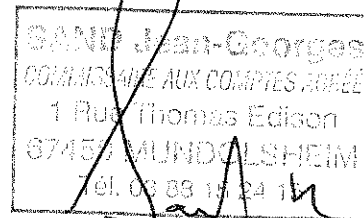
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Fait à Mundolsheim, le 19/01/2021

SAND J.G.
Commissaire aux Comptes



Désignation de l'entreprise SAS 2C IMMO Néant *

Adresse de l'entreprise Clos de la Salle 16240 VILLEFAGNAN

Numéro SIRET * 5 1 2 7 4 3 0 4 8 0 0 0 2 1

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le <u>3 1 1 2 2 0 1 9</u>		Exercice N-1 clos le <u>3 1 1 2 2 0 1 8</u>		
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4			
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010	012					
	Fonds commercial *							
	Autres *	014	016					
	Immobilisations corporelles *	028	030	855 404	254 310	601 094	634 162	
	Immobilisations financières * (1)	040	042	15		15	15	
Total I (5)		044	048	855 419	254 310	601 109	634 177	
STOCKS ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052					
	Marchandises *	060	062					
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066					
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070	55 651		55 651	65 236
		Autres * (3)	072	074	1 541		1 541	2 162
	Valeurs mobilières de placement	080	082					
	Disponibilités	084	086	215 490		215 490	173 251	
	Charges constatées d'avance *	092	094					
	Total II		096	098	272 681		272 681	240 649
	Total général (I+II)		110	112	1 128 100	254 310	873 790	874 826

PASSIF

				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		15 000		15 000		
	Ecart de réévaluation	124						
	Réserve légale	126		1 500		1 500		
	Réserves réglementées*	130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * <u>131</u>)	132		290 531		237 024		
	Report à nouveau	134						
	Résultat de l'exercice	136		107 270		103 508		
	Provisions réglementées	140						
	Total I		142		414 301		357 031	
	Total II		154					
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges							
	Emprunts et dettes assimilées	156		453 789		514 214		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		4 239		2 560		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : <u>169</u>)	172		1 461		1 021		
	Produits constatés d'avance	174						
Total III		176		459 489		517 794		
Total général (I + II + III)		180		873 790		874 826		

RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	391 646
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

2 COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2020

Page 25

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 2C TMMO

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le					Exercice N-1 clos le							
		13	1	2	2	0	1	9	13	1	2	2	0	1
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209				210					
	Production vendue	biens	et livraisons intracommunautaires		215				214					
				services *		217				218		205 012		203 399
					Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222			
		Production immobilisée *							224					
		Subventions d'exploitation reçues								226				
		Autres produits								230				
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)									232		205 012		203 399
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)								234				
		Variation de stock (marchandises) *								236				
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)									238					
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *									240					
Autres charges externes * :		dont crédit bail :								242		12 028		14 267
		- mobilier	- immobilier											
Impôts, taxes et versements assimilés		dont taxe professionnelle (CFE et CVAE *		243		3 438			244		5 404		5 255	
Rémunérations du personnel *									250					
Charges sociales (cf. renvoi 380)									252					
Dotations aux amortissements *									254		33 068		33 334	
Dotations aux provisions								256						
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259						262					
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260											
Total des charges d'exploitation (II)									264		50 500		52 855	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)									270		154 513		150 543	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)								280					
	Produits exceptionnels (IV)								290		1		0	
	Charges financières (V)								294		12 411		13 666	
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347						300				
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348										
Impôts sur les bénéfices *									(VII)	306	34 833		33 370	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)									310		107 270		103 508	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2							312		107 270	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *								316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles								318					
	Provisions non déductibles *								322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)								324		34 833			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247							330					
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option								249					
	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*		248											
(Part de loyers dispensés de réintégration)									251					
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									998					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									999					
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime													997	
Déductions	Entreprise nouvelles (44. sexies)	986												
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981												
	Divers* dont ZFA NG (44. quaterdecies)	345												
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D													342
	Zones de revitalisation rurales (44. quaterdecies)													138
Zones de réhabilitation de la défense (44. quaterdecies)													127	
Jeune entreprise innovante (44. sexies A)													989	
Bassins d'emploi à réchauffer (art. 44 duodecies)													991	
Crédits dus au report en arrière du déficit													346	
Zone de développement prioritaire (44. septidécies)													993	
Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. septies)													990	
Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44. sextidécies)													992	
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite													641	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2							352		142 103		354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)								356					
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :												360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2							370		142 103		372	

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 2C IMMO

Néant *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420	36 075	422		424		426	36 075			36 075	
	Constructions	430	764 745	432		434		436	764 745			764 745	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	9 501	442		444		446	9 501			9 501	
	Installations générales agencements divers	450	41 198	452		454		456	41 198			41 198	
	Matériel de transport	460	3 300	462		464		466	3 300			3 300	
	Autres immobilisations corporelles	470	584	472		474		476	584			584	
Immobilisations financières		480	15	482		484		486	15			15	
TOTAL		490	855 419	492		494		496	855 419			855 419	
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506					
	Terrains	510	7 745	512	1 766	514		516	9 511				
	Constructions	520	179 091	522	25 660	524		526	204 751				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	6 773	532	860	534		536	7 633				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	25 087	542	4 122	544		546	29 209				
	Matériel de transport	550	1 962	552	660	554		556	2 622				
Autres immobilisations corporelles		560	584	562		564		566	584				
TOTAL		570	221 242	572	33 068	574		576	254 310				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme							
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595					
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591						
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 2C IMMO

Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602	604	606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603	605	607	
	Autres provisions réglementées	610		612	614	616	
Provisions pour risques et charges		620		622	624	626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632	634	636	
	Sur stocks et en cours	640		642	644	646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652	654	656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662	664	666	
TOTAL		680		682	684	686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES			
	Dotations		Reprises
Immob. incorporelles	700		705
Terrains	710		715
Constructions	720		725
Inst. techniques matériel et outillage	730		735
Inst. générales agenc. am. divers	740		745
Matériel de transport	750		755
Autres immobilisations corporelles	760		765
TOTAL	770		775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)	
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes
2	
3	
4	
5	
6	
7	
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B	
	780

II DÉFICITS REPORTABLES	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)	982
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	860
Total des déficits restant à reporter	870

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C	
Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996

IV DIVERS	
Primes et cotisations complémentaires facultatives	381
- dont montant de la cotisation facultative Madelin	325
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326
N° du centre de gestion agréé	388
Montant de la TVA collectée	374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

SAND Jean-George
COMMISSAIRE AUX COMPTES AGRÉ
1 Rue Thomas Edison
67450 MUNDOU-SHEIL
Tél. 03 89 15 24 15

Cagid Group

SAS 2C IMMO
Clos de la Salle
Zone d'Activité
16240 VILFAGNAN



ANNEXES

GAND Jean Georges
COMMISSAIRE AUX COMPTES ASRÉE
1 Rue Thomas Edison
67450 MUNDOLSHEIM
Tel. 03 89 15 24 13

CASSIOPEE EXPERTISE
ZAC de Recouvrance
6 Impasse de Recouvrance
17100 SAINTES

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

SAND Jean-Georges
COMMISSAIRE AUX COMPTES AGRÉÉ
1 Rue Thomas Edison
67450 MUNDOLSHEIM
Tél. 03 88 19 24 13

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Terrains	36 075		
Constructions sur sol propre	764 745		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	9 501		
Installations générales agencements aménagements divers	41 198		
Matériel de transport	3 300		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	584		
TOTAL	855 404		
Autres participations	15		
TOTAL	15		
TOTAL GENERAL	855 419		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Terrains			36 075	36 075
Constructions sur sol propre			764 745	764 745
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			9 501	9 501
Installations générales agencements aménagements divers			41 198	41 198
Matériel de transport			3 300	3 300
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			584	584
TOTAL			855 404	855 404
Autres participations			15	15
TOTAL			15	15
TOTAL GENERAL			855 419	855 419

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Terrains	7 745	1 766		9 511
Constructions sur sol propre	179 091	25 660		204 751
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	6 773	860		7 633
Installations générales agencements aménagements divers	25 087	4 122		29 209
Matériel de transport	1 962	660		2 622
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	584			584
TOTAL	221 242	33 068		254 310
TOTAL GENERAL	221 242	33 068		254 310

SAND Jean-Georges
COMMISSAIRE AUX COMPTES LIBÉRÉ
1 Rue Thomas Edison
67450 MUNDOLSHEIM
TEL. 03 88 15 24 18

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Terrains	1 766				
Constructions sur sol propre	25 660				
Instal. techniques matériel outillage indus.	860				
Instal. générales agenc.aménag.divers	4 122				
Matériel de transport	660				
TOTAL	33 068				
TOTAL GENERAL	33 068				

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	55 651	55 651	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 541	1 541	
TOTAL	57 192	57 192	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	687	687		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	453 101	61 455	257 333	134 313
Fournisseurs et comptes rattachés	4 239	4 239		
Impôts sur les bénéfices	1 461	1 461		
TOTAL	459 489	67 843	257 333	134 313
Emprunts remboursés en cours d'exercice	60 346			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
actions	10.0000	1 500			1 500

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

SAND Jean-Georges
COMMISSAIRE AUX COMPTES POUVÉ
1 Rue Thomas Edison
67450 MUNDOLSHEIM
Tél. 03 88 15 24 15

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	20 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques		
Matériels et outillages	Linéaire	10 ans
Matériel de transport		
Matériel de bureau	Linéaire	3 ans
Mobilier		

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	
Total	55 651
	55 651

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	687
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 628
Total	3 315

GAND Jean-Georges
COMMISSAIRE AUX COMPTES JURÉS
1 Rue Thomas Edison
67450 MUNDOLSHEIM
71 00 85 16 24 15